

Avis sur le projet de parc éolien de Champ Bayon

Plusieurs membres de l'association NEIHB ont sollicité mon avis en tant qu'ancien directeur de l'Institut d'urbanisme de Lyon, professeur d'urbanisme et d'aménagement du territoire à l'université Lyon 2, et aujourd'hui directeur de l'École d'Urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal. Mon avis à ce stade de développement du projet tient en 5 points, 2 généraux, les 3 autres relatifs au projet :

1. Le contexte est actuellement très favorable en France au développement tout azimut de la filière énergétique éolienne, et à la multiplication des projets de parcs éoliens. Cela tient essentiellement à une volonté politique et des cibles définies principalement à l'échelle européenne et nationale. Le développement de l'éolien est jugé indispensable pour que la France atteigne l'objectif européen à l'horizon 2030, de porter les énergies renouvelables à 27% du mix énergétique. La facilitation du développement de l'énergie issue des éoliennes est au cœur du projet de loi actuellement débattu relatif à la transition énergétique pour la croissance verte. Ce travail de développement à tout prix a déjà commencé avec la loi Brottes du 13 avril 2013 qui a littéralement démantelé l'encadrement strict de l'implantation des éoliennes issues des lois Grenelle 1 et 2. Au final, le contexte actuel favorise surtout des objectifs politiques et géopolitiques nationaux et internationaux au détriment des intérêts locaux. Or une bonne politique d'aménagement du territoire doit absolument veiller à l'équilibre entre intérêts globaux et locaux, ce qui n'est pas le cas en ce moment. Le développement à marche forcée des éoliennes ressemble tout à fait à celui des autoroutes dans les années 60, ou encore à l'aménagement artificiel du Rhône dans les années 50, par la CNR, avec un mépris total des intérêts publics des communes riveraines, dont on a gardé le souvenir.
2. La marche forcée vers l'éolien s'explique aussi pour des raisons politiques qui sortent peut-être de ma compétence stricte, mais jouent un rôle essentiel : la loi relative à la transition énergétique consacre l'objectif de réduire à 50% la place du nucléaire dans la mix énergétique français. Cet objectif est la clé indispensable au soutien à venir des élus écologistes à la candidature de François Hollande en 2017. Le développement de l'éolien étant indispensable pour atteindre cet objectif, les élus écologistes ne sont plus les relais politiques des associations locales de défense de l'environnement et des paysages qui s'opposent aux projets de parcs éoliens locaux.
3. Sur le plan de l'aménagement du territoire, le projet du parc éolien du Champ Bayon est tout sauf une priorité. En effet, la région Rhône-Alpes-Auvergne est une des moins intéressantes du point de vue de son potentiel éolien. Par ailleurs, en concentrant une très grande part de la production d'énergies renouvelables en France, qu'il s'agisse de l'hydroélectricité ou de la filière bois, cette région fait plus que sa part sur le plan national.

4. Sur le plan de l'aménagement du Haut-Baujolais, cette sous-région a été identifiée comme la plus petite des zones préférentielles pour l'implantation d'éoliennes dans le schéma directeur éolien de la région Rhône-Alpes de 2012. Il y a de nombreuses zones beaucoup plus productives et intéressantes à exploiter dans en Rhône-Alpes avant celle-ci.
5. Le projet d'installer 6 à 7 éoliennes géantes sur la crête séparant Saint-Igny de Vers et saint-Bonnet des Bruyères est incompatible avec la principale recommandation paysagère du SDE pour ce secteur, soit de tenir compte de la covisibilité avec le Mont Saint-Rigaud.

Franck Scherrer



Directeur de l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage